

14ème législature

Question N° : 12272	De Mme Frédérique Massat (Socialiste, républicain et citoyen - Ariège)	Question écrite
Ministère interrogé > Ville		Ministère attributaire > Culture et communication
Rubrique > audiovisuel et communication	Tête d'analyse > radio	Analyse > radios associatives. financement.
Question publiée au JO le : 04/12/2012 Réponse publiée au JO le : 09/04/2013 page : 3845 Date de changement d'attribution : 11/12/2012		

Texte de la question

Mme Frédérique Massat attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'égalité des territoires et du logement, chargé de la ville, sur les inquiétudes des représentants d'une radio associative du département de l'Ariège au sujet de l'avenir de l'EPRA (échanges et productions radiophoniques). Elle lui rappelle que ce système de coopération radiophonique entre territoires a été mis en place sous le gouvernement de Pierre Bérégovoy et permet la production et l'échange de programmes radiophoniques entre les territoires. Cette banque d'échange est unique en France et en Europe. Les deux organisations nationales représentant les radios associatives, SNRL et CNRA, s'inquiètent des restrictions budgétaires associées à la réorientation de la gestion des fonds du GIP EPRA et craignent à terme la mort de cet outil indispensable aux petites radios. Les radios associatives et leurs représentants sont prêts à échanger sur l'évolution de l'EPRA et souhaitent être source de propositions auprès du Gouvernement. En conséquence elle lui demande quelles initiatives il envisage pour maintenir un mode de financement viable pour toutes ces petites radios qui représentent un lien social très important pour les habitants de zones urbaines et rurales en difficultés.

Texte de la réponse

Le Gouvernement porte une attention toute particulière à la politique d'échange et de diffusion de programmes radiophoniques, depuis la création du groupement d'intérêt public Échanges et productions radiophoniques (EPRA). Le ministère de la culture et de la communication s'est d'ailleurs tout particulièrement investi dans le projet de numérisation des archives de l'EPRA. Il connaît, par ailleurs, le fort attachement des radios associatives à cet outil qui achète des émissions produites par les radios adhérentes qui les diffusent sur l'ensemble du territoire national. Cette mutualisation permet d'enrichir les grilles des radios avec des programmes de qualité sur des thématiques chères au ministère, telles que la politique de la ville, l'immigration, le dialogue interculturel, l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations. Pourtant, aujourd'hui les missions de l'EPRA sont compromises en raison d'importantes difficultés financières du fait que son principal financeur, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé), ait recentré son action sur d'autres interventions prioritaires au titre de la politique de la ville. En l'absence d'autres sources de financement, la dissolution du GIP EPRA a été envisagée. Toutefois, l'assemblée générale du GIP a adopté le 21 décembre 2012 une délibération portant renouvellement du groupement jusqu'au 31 décembre 2013, afin de permettre un examen attentif de la situation des agents qu'il emploie et de la résolution d'autres problèmes tels que celui des archives radiophoniques au cas où la structure ne pourrait être maintenue. En parallèle, une mission a été confiée à Monsieur Jérôme Bouvier, par ailleurs médiateur de Radio-France, sur l'évolution du soutien public aux radios associatives qui mènent des actions



en faveur des quartiers de la politique de la ville et de l'intégration, la constitution et l'organisation d'une mise en réseau de ces radios et la gestion des archives radiophoniques de l'EPRA. Une nouvelle assemblée générale se tiendra le 30 juin 2013 au plus tard pour se prononcer sur le rapport issu de cette réflexion.